

77 M2 IMMOBILIER
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 60 Rue Jeanne d'Arc, 69003 LYON
829 598 648 RCS LYON

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 27 JUIN 2025**

L'an deux-mille-vingt-cinq,
Le vingt-sept juin,
A neuf heures,

Madame Laurence BERBERIAN,
demeurant 60 Rue Jeanne d'Arc, 69003 LYON,

Associée Unique et Présidente de la société 77 M2 IMMOBILIER,

A pris les décisions suivantes relatives :

- à la modification exceptionnelle des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social et à la modification corrélative de l'article 29 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

Madame Laurence BERBERIAN, Associée Unique, décide une modification exceptionnelle de la durée des exercices sociaux. L'exercice en cours, 2025 est prorogé de 6 mois et clos le 31 décembre 2025, aura une durée de 18 mois ; l'exercice suivant ouvert le 1^{er} janvier 2026, aura une durée de 6 mois et sera clos le 30 juin 2026 afin de revenir à la date de clôture initiale prévue par les statuts.

L'Associée Unique décide, en conséquence, de modifier l'article 29 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 29 - EXERCICE SOCIAL.

« Chaque exercice social a une durée d'une année, qui commence le 1^{er} juillet et finit le 30 juin de l'année suivante. »

Est supprimé le reste de l'article et est ajouté l'alinéa suivant :

« Aux termes d'une décision de l'Associée Unique en date du 27 juin 2025, l'exercice ouvert le 1^{er} juillet 2024 est prorogé de 6 mois et sera clos le 31 décembre 2025 ; l'exercice suivant ouvert le 1^{er} janvier 2026 aura une durée de 6 mois et sera clos le 30 juin 2026 afin de revenir à la date de clôture prévue à l'alinéa qui précède. »

JB

DEUXIEME DÉCISION

L'Associée Unique, qui a rédigé le présent procès-verbal, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associée Unique
Madame Laurence BERBERIAN

